



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Liste des délibérations examinées Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le 03 avril 2026

Mis en ligne 03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DRÉVILLON Hervé, LE GUILLOU Jean-Philippe, GOACOLOU Gilbert, MÉLIARENNE Hervé, ANDRÉ Christiane, LE BAIL Erwann, DUFLEIT Gaëlle, MALIGE Sabrina, HÉRY Charlène, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, VATAN Eric, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith.

Absent(e)s : BOUËDEC Jean-Michel, LE BRIS Philippe, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procurator(s) : BOUËDEC Jean-Michel à LE GAL Annie, LE BRIS Philippe à LIEFFRIG Eric, MICHEL Ellen à PICARDA Styren, LE HORS Clément à PRADO Elodie, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 février 2026 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 février 2026, par 22 voix « POUR » et 5 VOIX « ABSTENTION ».

DÉLIBÉRATIONS DU 2 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2026/02/04/01	Délégations consenties au maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT (Code général des collectivités territoriales)	Approuvée avec 22 voix « POUR » et 5 VOIX « ABSTENTION »
Délibération N°2026/02/04/02	Délibération de principe relative à la création de postes non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération N°2026/02/04/03	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2026/02/04/04	Indemnités de fonctions du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux	Approuvée à l'UNANIMITÉ

Le 2 avril 2026,

La Maire,



Bérangère FRITZ.



Le 2 avril 2026,

Le secrétaire de séance,



Eric LIEFFRIG.